

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Le mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1880

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 212-216

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__212_0>

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

VI.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA SUISSE PENDANT L'ANNÉE 1880.

L'article que nous avons consacré au tableau récemment paru du mouvement de la population de la France pour 1880 était sous presse, lorsque nous avons reçu un relevé, celui-là beaucoup plus complet, du mouvement de la population suisse pendant la même année. Nous venons de lire l'introduction qui précède ce tableau et il nous a paru intéressant d'en faire une courte analyse, ne fût-ce que pour lui emprunter certaines considérations théoriques et pratiques dont les statisticiens français pourront profiter pour leurs propres travaux.

Mariages. — Il y a eu en Suisse, en 1880, 19,413 mariages, soit seulement 6.8 pour 100 habitants. C'est le rapport le plus faible qu'on ait atteint jusqu'alors, la moyenne des années 1871-1875 ayant été de 8.0 et celle de 1876 à 1880 de 7.4. Ce chiffre est l'image fidèle de la situation qui pèse sur la plupart des États de l'Europe, et on peut le considérer comme le résultat du « *krach* » qui les a successivement frappés. Sans cette crise, il n'est pas douteux que la proportion des mariages aurait augmenté, par suite de la suppression des obstacles légaux mis à leur célébration par certains cantons.

En regard des 19,413 mariages contractés, il y a eu 16,650 mariages dissous par la mort de l'un ou l'autre époux, et 826 dissous par le divorce. De là un excédant de 1,907 en faveur des mariages célébrés.

Parmi les personnes qui ont contracté mariage en 1880, il y avait:

	HOMMES.	FEMMES.
Célibataires	842	903
Veufs	139	78
Divorcés	19	19
1,000		

Ce rapport est à peu près le même que pour les années précédentes; les mariages de célibataires occupent en Suisse une moindre place que dans la plupart des autres pays; à l'exception toutefois de l'Autriche, où la situation est encore moins favorable.

Il est à remarquer qu'un grand nombre de veufs et de divorcés se remarient dans l'année même qui suit la rupture de leur première union. Ce phénomène est sans doute un effet de l'habitude à laquelle se joignent d'autres causes, telles que la nécessité d'élever les enfants du premier lit, l'installation déjà faite du ménage, l'ennui de revenir au célibat, lorsqu'on a joui des avantages de l'intérieur.

Les divorcés qui se sont remariés en 1880 étaient au nombre de 380 parmi les femmes et 375 parmi les hommes. Cette différence en faveur des femmes avait déjà été observée dans les années précédentes. Ce ne sont donc pas les femmes, comme beaucoup le prétendent, qui ont le plus à souffrir des conséquences du divorce.

Le divorce étant plus commun en Suisse que partout ailleurs (4.43 pour 100 mariages), il nous paraît utile, au moment où l'on songe à rétablir le divorce dans notre pays, de recueillir quelques observations à ce sujet.

Le premier résultat que fournit cette statistique particulière, c'est que la dissolution du mariage a lieu plus fréquemment dans ceux où la femme est plus âgée que le mari, que dans le cas opposé. On constate de plus que le divorce est beaucoup plus fréquent chez les protestants que chez les catholiques. Il est en outre très-rare dans les campagnes. Enfin, la fécondité du mariage est certainement un gage de paix conjugale, car il y a comparativement deux fois plus de divorces dans les mariages stériles que dans ceux qui ont donné lieu à la naissance d'un ou de plusieurs enfants.

Naissances. — Une décroissance constante et progressive se manifeste dans le nombre des naissances depuis 1876, où ce nombre s'élevait à 94,595, jusqu'en 1880, où il n'est plus que de 87,413. Cette diminution porte aussi bien sur les enfants légitimes que sur les enfants naturels, et en ce qui concerne les enfants légitimes, si leur diminution est aggravée par la décroissance des mariages, la cause du phénomène est beaucoup plus générale. Elle tient à l'état économique des sociétés et à la retenue plus ou moins sévère que les populations s'imposent à elles-mêmes, pour diminuer les sacrifices qu'exige le soin de la famille.

Malgré cette faible *natalité*, comme la *mortalité* de 1880 a été plus faible encore, l'excédant des naissances, et par suite l'accroissement de la population, est à peu près le même que celui de l'Italie, bien que la natalité de ce pays voisin excède celle de la Suisse de près d'un cinquième.

L'excédant pour 1,000 qui est de 7.5 pour la population indigène, est de 11.4 pour la population étrangère à la Suisse. On aurait tort de voir là une influence de race, cela tient à ce que les étrangers qui viennent en Suisse sont pour la plu-

part dans la force de l'âge et qu'ils ont par conséquent une natalité plus forte et une mortalité moindre que la population sédentaire.

Ainsi qu'en France, le degré d'illégitimité, mesuré par le rapport des enfants naturels aux naissances, s'abaisse progressivement chaque année. Comme les naissances en général suivent un mouvement analogue, dans le sens de la décroissance, il faut nécessairement que la natalité illégitime diminue plus vite encore que la natalité légitime. Et c'est ce qui a lieu en effet, les naissances légitimes ayant diminué dans ces cinq dernières années de 7 p. 100, tandis que la diminution des enfants naturels a été de 14 p. 100, juste du double.

Dans tous les cas, le rapport dont il s'agit est complexe, et il pourrait se faire que dans certains cas il n'exprimât pas le sens vrai du phénomène à observer ; il semble donc qu'on mesurerait plus exactement le degré de moralité des divers milieux en rapportant les enfants naturels, non pas aux naissances totales, mais en fonction de la population qui est en état de les produire, c'est-à-dire du chiffre des filles et veuves aptes à la reproduction.

En Suisse, la proportion des garçons aux filles est de 106 p. 100. Cet excédant masculin est moindre dans les enfants naturels, et pour tous les enfants dans les villes. Une des causes de ce dernier résultat c'est qu'une grande partie des accouchements difficiles, qui le plus souvent produisent des garçons, ont lieu dans les maisons d'accouchements, c'est-à-dire dans les villes.

Mort-nés. — La société s'inquiète généralement fort peu des mort-nés, et cependant bien des espérances et bien des projets d'avenir sont souvent détruits par la naissance d'un enfant sans vie. La proportion des mort-nés est en Suisse de 3.70, lorsqu'elle est de 4.40 en France, mais il ne s'agit en Suisse que des mort-nés, tandis qu'en France on confond dans cette catégorie des enfançis qui ont pu vivre un, deux ou trois jours. La statistique suisse confirme d'ailleurs le fait qu'il y a beaucoup plus de mort-nés parmi les garçons que parmi les filles, et beaucoup plus aussi dans les enfants naturels que dans les enfants légitimes. Elle fait remarquer, de plus, que les professions libérales sont beaucoup moins sujettes à cette mortalité prématuée que les professions industrielles. Il est curieux d'observer qu'une des classes qui produisent le plus de mort-nés est celle des domestiques, ainsi que celle des individus sans profession déterminée. C'est là aussi, comme on le sait, qu'on trouve le plus d'infanticides.

Décès du premier âge. — Quelle que soit la méthode qu'on emploie pour recenser les décès de la première année, qu'on rapporte ces décès aux naissances annuelles ou aux vivants du même âge, on trouve que cette mortalité oscille entre 18 et 19 p. 100. On voit par là combien cette mortalité est considérable : elle l'est tellement qu'il suffirait qu'elle se maintînt aux âges suivants pour tuer la population dans son germe. On ne peut qu'être frappé des dangers qui menacent l'extrême enfance. Que d'enfants mal venus, surtout dans les naissances illégitimes, dont la mortalité du premier âge est environ de moitié plus forte que celle des enfants légitimes !

Il n'est pas moins intéressant de comparer la mortalité infantile dans les différentes professions. C'est ainsi qu'on constate que cette mortalité est bien plus élevée dans les industries textiles, où la mère est obligée de négliger ses devoirs maternels pour vaquer à son métier, que dans les professions libérales ou de commerce, dans lesquelles la mère peut s'occuper exclusivement de son ménage ; mais

là encore la situation laisse à désirer, parce que beaucoup de mères, au lieu d'élever elles-mêmes leurs enfants, les confient à des soins mercenaires.

Morts violentes. — Le *suicide* est assez commun en Suisse (250 par million d'habitants), et, bien que la statistique détaillée des suicides prouve que cette épidémie tient comme l'aliénation mentale, dont elle prend souvent le caractère, à des causes naturelles, on ne s'explique pas pourquoi les Saxons, les Danois et les Suisses ont plus à souffrir de cette épidémie que les Français et les Autrichiens, et ceux-ci plus que les Suédois, les Anglais et les Américains. Les divergences que l'on constate entre ces différents peuples s'accordent si bien avec l'intensité de la vie religieuse dans ces États, qu'on est nécessairement porté à admettre qu'il existe une corrélation entre ces deux phénomènes. Il est certain qu'avec les idées de pessimisme qui se propagent de plus en plus, et avec les principes du matérialisme qui envahissent notre société, cette plaie de notre époque ne pourra aller qu'en grandissant.

Il n'y a rien à dire des homicides, dont il n'est pas toujours facile de déterminer exactement le caractère, assassinat, meurtre ou imprudence, et dont le nombre a été de 109 en 1880 ; mais on ne peut qu'être frappé du chiffre réellement considérable des morts accidentelles (1,621) qu'explique d'ailleurs la configuration accidentée du pays.

Décès. — Si, après ces détails, nous considérons la mortalité de la Suisse dans son ensemble, nous constatons que l'année 1880 a été une des plus favorables du siècle, bien qu'elle ait débuté par un froid excessif qui a duré jusqu'à la fin de février; mais les mois suivants ont joui d'une température normale, ce qui a réparé et au delà le mal des premiers mois. En définitive, la mortalité générale pour 1880 a été de 21.9 seulement pour 1,000 habitants ; ce qui est un chiffre moyen par rapport à la mortalité des autres États de l'Europe.

Il faut toutefois ajouter que cette manière de mesurer la mortalité ne donne pas des résultats absolument comparables, car la mortalité dépend essentiellement de l'âge, et à ce point de vue la composition des diverses populations n'est pas toujours la même. Il serait donc intéressant de déterminer la mortalité des divers groupes d'âge ; mais le dépouillement statistique du recensement de 1880 n'est pas encore assez avancé pour permettre ce calcul.

Accroissement de la population. — Les deux derniers dénominvements de la Suisse ont eu lieu au 1^{er} décembre 1870 et au 30 novembre 1880. Dans cet intervalle, l'accroissement résultant de l'excédant des naissances sur les décès a été de 199,944. Or, comme l'accroissement réel fourni par les chiffres du recensement n'est que de 176,955, il en résulte que l'excédant de l'émigration a été de 22,989.

En réalité, cet excédant ne doit être porté qu'à 13,000, parce qu'en 1870 on a dû compter dans le chiffre de la population un très-grand nombre de Français que les événements de 1870 ont forcés de se réfugier en Suisse.

D'un autre côté, comme dans le même intervalle il y a eu 70,000 Suisses qui ont émigré à l'étranger, il faut nécessairement que 57,000 étrangers aient pris leur place dans le pays. En fait, le nombre des étrangers s'accroît en Suisse dans une proportion beaucoup plus considérable que la population indigène : et ce n'est pas sans étonnement que l'on voit ces étrangers prospérer en aussi grand nombre sur un sol qui ne suffit pas à nourrir ses propres habitants.

Mouvement de la population de la Suisse, en 1880.

CANTONS.	NAISSANCES.						MORT-NÉS.						DÉCÈS.						EXO- DANT des nais- ances.	MA- RIAGES.	
	Enfants légitimes.			Enfants naturels.			Gar- çons.			Gar- çons.			Sexe mascu- lin.			Sexe fémi- nin.					
	Gar- çons.	Filles	Gar- çons.	killes.	Total.	Gar- çons.	Filles.	Total.	Gar- çons.	Filles.	Total.	Gar- çons.	Filles.	Total.	Gar- çons.	Filles.	Total.				
Zurich	4,319	4,282	227	238	9,011	297	195	492	3,044	3,394	7,038	1,973	2,596	—	—	—	—	—	—		
Berne	8,098	7,741	429	428	16,696	420	307	727	5,738	5,144	10,877	5,819	3,578	—	—	—	—	—	—		
Lucerne	1,768	1,668	92	76	3,604	58	48	106	1,592	1,429	3,021	583	748	—	—	—	—	—	—		
Uri	363	353	20	16	757	12	10	22	393	286	679	78	123	—	—	—	—	—	—		
Schwytz	793	716	20	24	1,553	19	12	31	617	619	1,236	317	321	—	—	—	—	—	—		
Unterwalden le H. .	206	194	7	9	416	4	4	8	144	133	257	159	68	—	—	—	—	—	—		
Unterwalden le B. .	175	176	4	—	355	5	1	6	146	140	286	69	71	—	—	—	—	—	—		
Glarus	443	438	9	7	892	22	28	50	320	346	666	226	280	—	—	—	—	—	—		
Zug	365	314	8	5	692	10	5	15	301	292	593	99	180	—	—	—	—	—	—		
Fribourg	1,713	1,661	114	119	3,607	59	39	98	1,402	1,270	2,672	935	676	—	—	—	—	—	—		
Soleure	1,242	1,107	47	39	2,435	46	36	82	887	846	1,733	702	520	—	—	—	—	—	—		
Bâle-Ville	954	952	141	107	2,154	58	34	92	738	712	1,450	704	577	—	—	—	—	—	—		
Bâle Campagne . . .	988	957	27	38	2,005	35	41	76	642	618	1,295	750	399	—	—	—	—	—	—		
Schaffhouse	601	586	22	33	1,242	28	32	60	385	421	806	436	283	—	—	—	—	—	—		
Appenzell (R. E.) .	899	884	23	30	1,536	36	30	66	677	622	1,291	537	445	—	—	—	—	—	—		
Appenzell (R. I.) .	213	219	9	4	445	9	10	19	156	173	329	116	96	—	—	—	—	—	—		
Saint Gall.	3,192	3,076	96	106	6,470	150	112	282	2,458	2,337	4,795	1,625	1,558	—	—	—	—	—	—		
Grisons	1,195	1,139	64	52	2,450	38	52	70	1,003	1,018	2,021	429	552	—	—	—	—	—	—		
Argovie	2,777	2,493	94	84	5,418	127	110	237	2,100	2,008	4,108	1,340	1,223	—	—	—	—	—	—		
Thurgovie	1,450	1,363	49	49	2,911	61	46	107	1,078	1,009	2,087	844	711	—	—	—	—	—	—		
Tessin	1,998	1,911	60	52	4,021	59	37	96	1,611	1,546	3,157	864	775	—	—	—	—	—	—		
Vaud	3,304	2,998	149	157	6,608	136	96	232	2,618	2,392	5,010	1,538	1,558	—	—	—	—	—	—		
Valais	1,487	1,273	70	49	2,879	27	22	49	1,167	1,027	2,194	685	546	—	—	—	—	—	—		
Neuchâtel	1,596	1,571	65	62	3,294	74	65	139	1,402	1,130	2,372	962	789	—	—	—	—	—	—		
Genève	1,087	1,063	119	115	2,384	61	45	106	1,235	1,07	2,322	62	790	—	—	—	—	—	—		
	41,221	39,085	1,965	1,891	84,165	1,851	1,397	3,248	32,229	29,994	62,223	21,942	19,413	—	—	—	—	—	—		

Nota. — Pour la population des cantons, en 1880, voir *Journal de la statistique*, 1881, p. 306.